

Les territoires de l'outarde au Maroc : du nomade à la mondialisation via les émiratis

Moulay Abdelouahed Oufkir

Pour citer cet article

Moulay Abdelouahed Oufkir, Les territoires de l'outarde au Maroc : du nomade à la mondialisation via les émiratis, *Revue GéoDév.ma*, Volume double 6-7 (2018-2019), en ligne : <http://revues.imist.ma/?journal=geodev>

Introduction

« *Aujourd'hui, le nomade est comme une personne qui est entourée de trois tigres : la frontière, les investisseurs agricoles et les Qataris* ».

Cette citation d'un nomade des environs de Boudenib résume à elle seule le désarroi des nomades de la région. Le bassin du Guir est aujourd'hui marqué par la fragilité de son milieu socio-naturel, comme le sont la plupart des oasis du Sud-est marocain. Certes, les palmeraies conservent leur pouvoir de fascination. Mais au-delà de l'aspect envoûtant des paysages, l'observateur remarque, dans ces cellules rurales sorties du fond des âges, des situations dégradées, des populations souffreteuses, des mutations difficiles, etc. Si l'ancienne adaptation des oasiens avait assuré leur survie dans un milieu difficile (Bencherifa et Popp, 1992 ; Mezziane, 1986 ; El Faïz, 2002 ; El Faïz et Ruf, 2016 ; Rabhi, 2015...), elle ne leur a pas permis, malgré l'introduction des techniques modernes de lutte contre la désertification, d'atteindre la parfaite maîtrise des conséquences de l'aridité et de s'ouvrir sur la voie de la croissance économique. Cette rudesse des conditions naturelles et la faible productivité des écosystèmes, obligent l'homme à développer une vigilance accrue et une adaptabilité permanente pour mettre en adéquation son développement avec la disponibilité de la ressource hydrique. Ce rôle historiquement joué par les *jmâa* (Mezzine, 1977 ; Mezziane, 1986 ; Ben Brahim, 2014 ; Margat, 2001 ; El Faïz et Ruf, 2006...), est aujourd'hui laissé vacant par la déstructuration sociale consécutive aux différentes crises. Cette vacance essaie tant bien que mal, d'être comblée par l'intervention de multiples acteurs : les différentes stratégies étatiques, la progression du tissu associatif et l'implication d'étrangers représentent-ils une opportunité de rétablir ce système de régulation socio-écologique indispensable à la survie de l'oasis ?

Le contexte actuel de la libéralisation « tout azimut » et l'ouverture des marchés dans lesquels s'aventure le Maroc depuis les années 90, avec les différents démantèlements, dérégulations et mutations que cela implique, exposent le monde rural déjà bien fragilisé, à des confrontations. Au lieu d'une coexistence économique compétitive et complémentaire, les stratégies étatiques encouragent le développement des investissements dans les secteurs en *bour* et sur les terres collectives non cultivées, hors contexte oasien, dans une vision agricole toujours productiviste. On pense ainsi ouvrir de nouvelles SAU (Surfaces Agricoles Utiles) et dépasser les limitations naturelles des oasis. Ces nouvelles exploitations concernent quelques milliers d'hectares, trois mille approximativement (DAR, 2017 + relevés de terrain) et prélèvent leur dotation hydrique

sur les nappes profondes, situées en amont des palmeraies naturelles, sans que l'on en ait mesuré les conséquences écologiques.

Effectivement, la libéralisation et la spatialisation des terres collectives, encouragées par le PMV (Plan Maroc Vert), ont favorisé la formation de nouveaux espaces inter-oasiens irrigués. L'irruption de l'agriculture moderne « capitaliste » dans une région paysanne traditionnelle, a révolutionné l'agriculture du bassin et a chamboulé toutes les représentations classiques. Cette révolution agricole à la porte du désert s'est matérialisée par de grandes fermes modernes (de quelques unités à plus d'un millier d'hectares) avec des mono-arboricultures intensives, principalement l'olivier et le palmier dattier.

Vue l'étendue de ces espaces exploités ou en cours de le devenir, la pression sur la ressource en eau, même si elle est utilisée d'une manière rationnelle risquerait de poser à l'avenir de gros problèmes. L'appauvrissement probable de la nappe phréatique aura inmanquablement des conséquences directes sur le système agricole et économique oasien et encouragera sans aucun doute les pompages profonds. Des signes de fragilisation des systèmes d'irrigation traditionnelle sont déjà à l'œuvre avec la baisse du niveau piézométrique de la nappe phréatique et le dessèchement de certains puits et khattara dans le bassin de Boudenib. On peut s'attendre donc et comme dans tous les cas similaires, à une salinisation progressive de la nappe et à une détérioration rapide de la situation localement, mais surtout pour les oasis situées en aval. La salinité de l'eau, et plus particulièrement du sol, pose de plus en plus de problèmes aux agriculteurs. La désaffectation des jardins de la palmeraie (abandon, contraintes juridiques, émigration, gestion de l'eau d'irrigation, parcellaire, disparition du métayage, concurrence de l'urbanisation, etc.) laisse place à de nouvelles formes d'exploitation des terres collectives (terrains de chasse pour les Emirs et princes du Golfe depuis le milieu des années 70 et exploitations agricoles modernes depuis une quinzaine d'années).

La nouvelle configuration de l'espace inter-oasien impacte l'organisation socioéconomique et environnementale de ces territoires. L'impact écologique et environnemental sur un écosystème déjà fragile et qui se fragilise davantage par l'intervention humaine (surpâturage, surchasse, surexploitation de la nappe, usage des intrants, mécanisation des exploitations...).

Ces interventions sur des terres collectives qui étaient majoritairement destinées à l'activité des nomades, ont conduit au rétrécissement progressif des terrains de parcours et ont accéléré la crise du nomadisme. Elles ont eu aussi des effets néfastes sur l'écosystème oasien et *hamadien* et par ricochet ont accéléré la raréfaction voire la disparition de certaines espèces endémiques et emblématiques de la région dont l'outarde Houbara, symbole et indicateur d'un environnement plus ou moins en équilibre. Et il va de soi que la crise du nomadisme entraîne fatalement la crise des *ksour*, compte tenu des fortes relations traditionnelles qui liaient ksouriens et nomades. Les ksour ont la particularité d'être fondés sur la dichotomie de deux éléments : une base agraire et une base d'échange, surtout avec les nomades. Avec tant de chamboulements, les difficultés que connaît la région depuis la nuit des temps, tendent à devenir chroniques, le tout aggravé par les changements climatiques qui amplifient la fragilité.

Afin de restituer les premiers résultats d'un travail de recherche qui analyse les mutations socio-économiques de la région¹, nous avons choisi dans ce présent article de sélectionner comme entrée principale un élément de la nature qui subit une pression extrême et qui symbolise ces bouleversements : l'outarde. Nous essaierons, à travers les pressions exercées sur cet oiseau symbole de la région, de suivre et rendre compte des profondes mutations que connaît la région et leurs répercussions sur l'un des modes de vie qui caractérisait les équilibres socio-

¹ Travail de recherche dans le cadre d'une thèse de doctorat inscrite en co diplomation et en cotutelle et sous la codirection de Mohamed Berriane, à l'Université Mohammed V de Rabat et Jean-Marie Miossec à l'Université Paul Valéry de Montpellier

économiques de la région : le nomadisme. L'article aborde dans un premier temps cet oiseau échassier et sa place dans l'écosystème du Guir. Il évoque ensuite son destin avec l'arrivée des mécènes-chasseurs du Golfe et enfin, les conséquences sur le fonctionnement même de l'écosystème nomade.

1. L'outarde marocaine et sa place dans l'écosystème du Guir

Tous les témoins, experts et chercheurs s'accordent sur les impacts anthropiques involontaires ou irréfléchis du surpâturage, de la surchasse et du braconnage qui sont à l'origine du recul d'espèces emblématiques du Sud de l'Atlas. C'est spécialement le cas de l'outarde Houbara, bel et discret oiseau sédentaire qui se nourrit d'insectes et de graines. Haute sur pattes, de la taille d'un jeune dindon, l'outarde Houbara est un oiseau échassier de la famille des otididés. Elle est de couleur sable, ce qui facilite son camouflage. Cet oiseau est adapté aux zones semi-désertiques arides plus ou moins plates et également aux steppes à faible couvert végétal dont la pluviométrie se situe entre 50 et 100 mm/an. Au Maroc, on le rencontrait depuis l'extrême Sud-Ouest jusqu'aux Hauts Plateaux de l'Oriental. La steppe alfatière constitue le meilleur réservoir pour cet oiseau. En revanche, son aire de répartition dans le pays du Guir, s'étale de la Hamada à la plaine de Tamlelt.

L'Outarde Houbara : deux espèces, une asiatique et une nord-africaine

L'Outarde Houbara (*Chlamydotis undulata*) est un oiseau de taille moyenne notamment présent en Afrique du Nord. Considérée comme vulnérable par l'Union internationale pour la conservation de la nature, cette espèce sauvage fait l'objet d'un programme de renforcement des populations naturelles au Maroc. Cette initiative de l'*Emirates Center for Wildlife Propagation* (ECWP) basée sur un protocole d'insémination artificielle, permet d'isoler facilement l'effet de l'âge parental d'un ensemble de biais liés à l'environnement naturel et au comportement de l'espèce.

On distingue deux espèces de l'outarde Houbara (ou Petite Outarde huppée) (Photo 1) :



Photo 1 : Outarde Houbara nord-africaine (*C. undulata*) à gauche et Outarde Houbara asiatique (*C. macqueenii*) à droite.

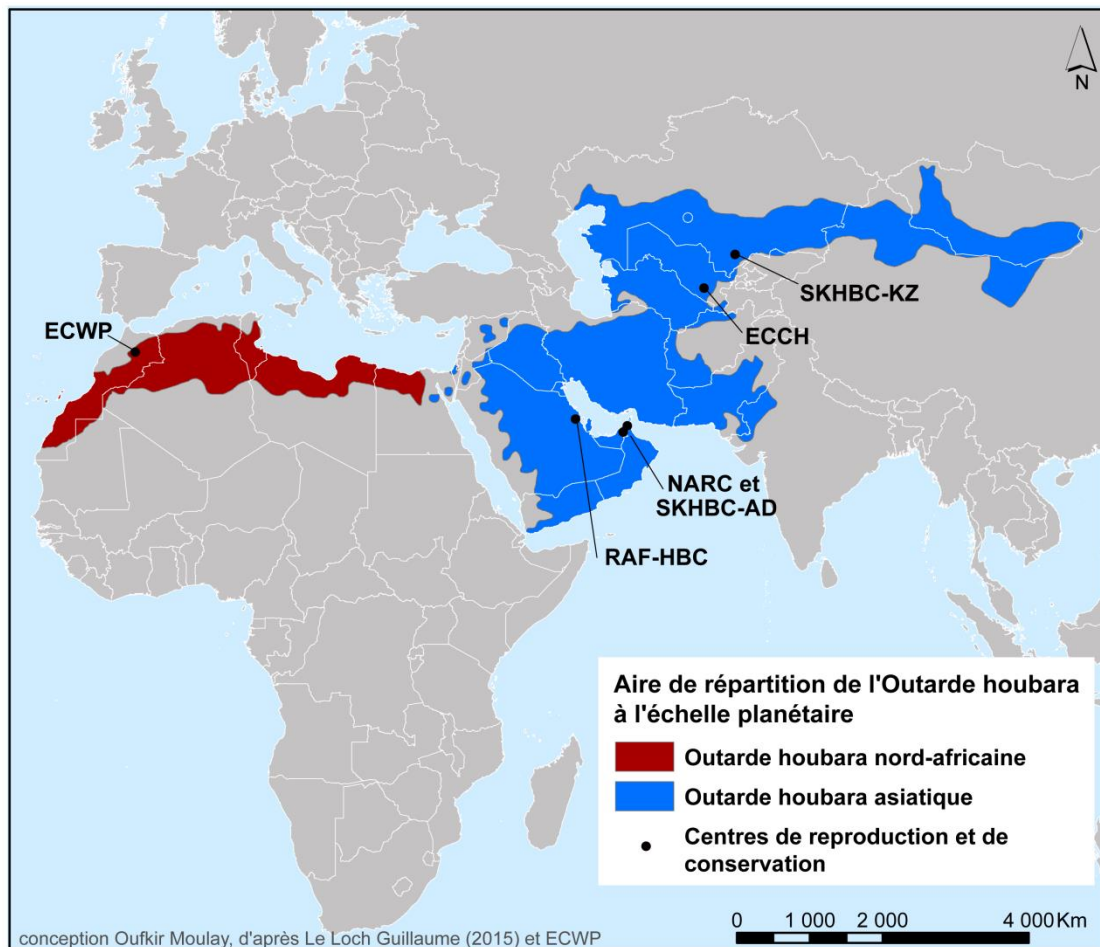
Source : IFHC

- L'outarde Houbara Nord-Africaine, *Chlamydotis undulata* est subdivisée en deux sous-espèces : *C. undulata undulata* dont l'aire de distribution comprend toute l'Afrique du Nord

jusqu'au Sinaï (de la Mauritanie à l'Égypte) et *C. undulata fuertaventurae*, endémique des Îles Canaries.

- L'outarde Houbara Asiatique, *Chlamydotis macqueenii*, se répartie depuis le Sinaï jusqu'à la Mongolie.

Les populations se reproduisant en Asie Centrale sont migratrices alors que celles du Moyen Orient, d'Afrique, du Pakistan et de l'Inde sont sédentaires, mais effectuent de petits déplacements en réponse aux variations des ressources alimentaires locales. La carte 1 montre la répartition générale des aires de vie de l'outarde à l'échelle planétaire et la distribution des centres de conservation et de reproduction gérés par la société RENECO for Wildlife Preservation.



Carte 1 : Aires de répartition des deux espèces d'outarde *Houbara* et distribution des centres de conservation et de reproduction, dont la gestion est confiée à la société RENECO for Wildlife Preservation.

Source : Réalisation personnelle d'après Le Loch Guillaume et ECWP.

Sa conservation : des programmes financés essentiellement par les pays du Golfe

Les densités d'outardes sont mal connues et seules des informations parcellaires existent. En 2014, selon BirdLife International, la population asiatique était estimée entre 79.000 et 97.000 individus, plus de la moitié des oiseaux se reproduisant dans le sud du Kazakhstan². L'état des populations de cette espèce est également mal connu et les données les plus fiables sont issues

² BirdLife International. Review of the global conservation status of the Asian Houbara Bustard *Chlamydotis macqueenii*. Cambridge, UK: BirdLife International; 2014 p. 45.

d'études menées au Kazakhstan et qui permettent d'estimer la diminution des effectifs dans le pays entre 26 et 36% de 2000 à 2009 (Riou et al), avec cependant de fortes disparités géographiques, certaines zones ayant paradoxalement connu une augmentation des populations. Plus généralement, les taux de déclin actuels sont estimés autour de 25% pour la population occidentale de l'espèce asiatique et entre 40 à 50% pour sa population orientale³. Au milieu des années 1990, la population de l'espèce africaine était estimée à 9.800 individus (Goriup, 1997) principalement distribués en Algérie et au Maroc. Le déclin de cette espèce a été estimé autour de 25% entre 1984 et 2004⁴, mais grâce aux efforts de conservation mis en œuvre au Maroc les populations ont tendance à augmenter localement ces dernières années à un taux estimé entre 1 et 10%. Malgré cela, l'espèce africaine, comme l'espèce asiatique⁵, reste classée comme vulnérable sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et figure en annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), ceci car les tendances à l'échelle de l'Afrique du Nord sont encore mal connues et parce que l'impact des efforts de conservation reste à évaluer sur le long terme⁶.

La communauté scientifique s'accorde sur les nombreux facteurs qui expliquent le déclin généralisé des populations d'outardes. Les principales causes sont la chasse intensive, le braconnage et la dégradation des habitats. La chasse au faucon est pratiquée par les peuples arabes depuis plusieurs siècles, quand l'outarde constituait une source de subsistance pour les peuples nomades. L'attachement à cette tradition est resté fort dans les pays arabes du Golfe. Son intensification sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'outarde, à la faveur de moyens logistiques plus accessibles en fait la principale menace pour les populations d'outardes⁷. Une autre conséquence de l'intensification de la chasse est le besoin important d'outardes qu'ont les fauconniers pour entraîner leurs faucons. Cette demande se traduit par un fort braconnage et un trafic d'oiseaux, principalement depuis le Pakistan et l'Iran vers les pays du Golfe. Dans les années 1980, il était estimé que jusqu'à 2.000 outardes pouvaient être vendues annuellement aux Émirats Arabes Unis (EAU) (Bailey et al, 1998). La chasse et le braconnage seraient ainsi responsables de plus de 70% de la mortalité observée sur certaines zones d'hivernage (Combreau et al, 2001). La dégradation des habitats a également une conséquence importante sur les populations d'outardes. Ainsi, le surpâturage modifie la disponibilité en ressources animales et végétales, provoque un dérangement des femelles pendant l'incubation et réduit le couvert végétal.

Face au déclin des populations sauvages d'outardes, des programmes de conservation ont été développés depuis quelques dizaines d'années. Le premier projet a été créé en 1986 au National Wildlife Research Center (NWRC) à Taïf, en Arabie Saoudite et le développement d'autres projets a suivi en Afrique du Nord, au Moyen Orient et en Asie centrale. Afin de fédérer et d'unir les efforts de recherche et de conservation de l'Outarde menés par divers projets, le Cheikh Mohammed Bin Zayed al Nahyan, prince héritier d'Abou Dhabi fonde l'International Fund for Houbara Conservation (IFHC) en 2006. Les objectifs de l'IFHC sont la protection des populations d'outardes, la prise de conscience de leur fragilité et la mise en œuvre d'efforts de

³ BirdLife International. Species factsheet: *Chlamydotis undulata* [Internet]. 2014 [cited 2014 Nov 25]. Available from: <http://www.birdlife.org>

⁴ BirdLife International. Species factsheet: *Chlamydotis undulata* [Internet]. 2014 [cited 2014 Nov 25]. Available from: <http://www.birdlife.org>

⁵ BirdLife International. *Chlamydotis macqueenii*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.3 [Internet]. 2014 [cited 2014 Nov 25]. Available from: www.iucnredlist.org

⁶ BirdLife International. *Chlamydotis undulata*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.3 [Internet]. 2014 [cited 2014 Nov 25]. Available from: www.iucnredlist.org

⁷ BirdLife International. Review of the global conservation status of the Asian Houbara Bustard *Chlamydotis macqueenii*. Cambridge, UK: BirdLife International; 2014 p. 45.

conservation sur l'ensemble de leurs aires de répartition via une coopération internationale⁸. Actuellement l'IFHC finance quatre projets de conservation (Le Loch, 2015, p.26) :

- Le National Avian Research Center (NARC) aux Émirats Arabes Unis, créé en 1989 ;
- L'Emirates Center for Wildlife Propagation (ECWP) au Maroc, créé en 1995 ;
- Le Sheikh Khalifa Houbara Breeding Center au Kazakhstan (SKHBC-KZ), créé en 2008 ;
- Le Sheikh Khalifa Houbara Breeding Center aux Émirats Arabes Unis (SKHBC-AD), créé en 2012.

Des tentatives d'installation dans le désert tunisien, n'ont pas eu d'écho favorable d'après Ali El Hili (2011), défenseur acharné et lanceur d'alertes pour la protection de l'outarde Houbara et d'autres espèces sauvages.

L'IFHC a confié la gestion de ses projets à la société RENECO for Wildlife Preservation⁹, fondée en 1986 pour apporter une expertise technique et scientifique à la conservation de l'outarde. En plus de ces quatre projets, la société RENECO gère également deux projets financés par d'autres bailleurs de fonds arabes :

- L'Emirates Centre for Houbara Conservation (ECCH) en Ouzbékistan, fondé en 2007 par le Sheikh Mohammed Bin Rashid Al Maktum, prince héritier de Dubaï ;
- Le Rawdat Al Faras Houbara Breeding Center (RAF-HBC) au Qatar, créé en 2013 et financé par le Qatar.

Son élevage : Reproduire pour la chasse

Des élevages d'outardes ont été développés dans les six projets de conservation susmentionnés. Les caractéristiques de ces élevages en termes d'effectif et de production d'oiseaux sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Caractéristiques des élevages conservatoires de l'outarde Houbara

Projet	Pays	Date de création	Espèce reproduite	Reproducteurs présents en 2014	Poussins produits en 2014
NARC SKHBC-AD	E.A.U.	1989 2012	<i>C. macqueenii</i>	9.211	23.680
ECWP ¹	Maroc	1995	<i>C. undulata</i> ²	9.276	20.109
ECCH	Ouzbékistan	2007	<i>C. macqueenii</i>	1.653	1.153
SKHBC-KZ	Kazakhstan	2008	<i>C. macqueenii</i>	1.625	1.253
RAF-HBC	Qatar	2013	<i>C. macqueenii</i>	1.395	1.272

¹ L'ECWP est constitué de deux sites d'élevage distants de 50 Km : Enjil et Missour,.

² *C. macqueenii* a également été élevée et reproduite à ECWP de 2006 à 2012 afin de constituer un stock de reproducteurs transféré intégralement aux Emirats Arabes Unis en 2012.

Source : Le Loch G., 2015, p.27.

⁸ International Fund For Houbara Conservation [Internet]. [cited 2014 Nov 25]. Available from: <http://www.Houbarafund.org/>

⁹ La mission Reneco est de mettre en œuvre une stratégie globale de conservation visant à restaurer et à préserver les populations d'outarde Houbara d'Afrique du Nord (*Chlamydotis undulata undulata*) et d'Asie (*Chlamydotis macqueenii*). Pour atteindre ces objectifs, Reneco a développé une approche multidisciplinaire au sein de différents centres implantés au Maroc, en Asie Centrale et dans la Péninsule Arabique en associant recherche fondamentale et appliquée.

(Source : https://www.placeojeunes.com/agro-bordeaux/Reneco_International_Wildlife_Consultants_Maroc ; <https://www.youtube.com/watch?v=is49uyuj-gU> Filme Reneco sur l'ECWP de Missour, Maroc ; <https://www.youtube.com/watch?v=MuirOlqWcW8> Film de contestation des ayants droit d'Injil Maroc, consulté le 07/07/2018).

Les élevages sont implantés dans des pays de l'aire de répartition de l'Outarde et, à l'exception du projet kazakhstan, sur des zones où des populations d'outardes sont présentes naturellement. Ils sont tous construits dans des zones désertiques (NARC, RAF-HBC et SKHBC-AD) dont la végétation est extrêmement clairsemée ou dans des zones steppiques (ECWP, ECCH et SKHBC-KZ) dont la végétation est rase et éparse. Les climats de ces zones sont qualifiés de semi-arides à arides et les installations d'élevages sont construites dans des zones à très faible densité humaine et loin des grandes agglomérations (Photo 2 : ECWP au Maroc).



Photo 2 : Photo aérienne du site de Missour à gauche et d'Enjil à droite, à l'ECWP, au Maroc
(Source : ECWP). Noter l'ampleur des installations et la piste de l'aérodrome.



Photo 3 : Cages de reproducteurs en extérieur (1) et en bâtiment (2), batteries de reproducteurs (3), volières pour la préparation des oiseaux au relâcher (4).

Source : ECWP et IFHC (Le Loch, 2015)

Comme dans tous les centres de reproduction de l'outarde en captivité qui sont dirigés par des chercheurs étrangers (français, anglais, écossais, australiens...), ceux du Maroc implantés à Enjil et Missour sont également dirigés et gérés par des chercheurs experts étrangers.

Côté Maroc, on observe qu'à tous les échelons des administrations chargées de près ou de loin de la question de l'outarde, personne n'aborde cette problématique environnementale et de souveraineté territoriale, car tout ce qui touche à l'outarde relève des hautes sphères de l'Etat. On constate un silence à propos de cette activité de chasse « mystérieuse » qui fait courir certaines rumeurs et fantasmes chez les habitants des zones concernées par cet événement annuel. Parmi les bruits qui courent : « *l'outarde est chassée pour les pierres précieuses ou les débris de météorites qu'on trouve dans son gésier ; L'outarde n'est qu'un prétexte pour les Emirs, leurs faucons sont entraînés pour repérer de loin et ramasser les météorites et les pierres précieuses...* ». Le silence renforce donc le sentiment de suspicion vis-à-vis de cette activité. Elle n'est en réalité qu'une activité sportive, ludique, de loisirs, de tradition pour des arabes bédouins passionnés de fauconnerie et de grands espaces et extrêmement riches. Après avoir décimé cette espèce chez eux et dans d'autres pays du Moyen-Orient, les Emirs du Golfe ont cherché d'autres espaces de chasse pour assouvir leur passion. Ils se sont dirigés vers des pays « amis pauvres », qui représentaient les derniers retranchements de l'outarde. Notamment le Pakistan, les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Mauritanie et Tunisie provisoirement) et les pays du Sahel (Tchad, Niger, Mali).

2. Le bassin du Guir : L'arrivée des chasseurs du Golfe, la surchasse et le destin d'un oiseau échassier

Depuis les années 70, les émirs et princes saoudiens et émiratis dans un premier temps, puis qataris et koweïtiens ensuite, ont ratissé le Sud-Est et le Sud-Ouest marocains de novembre à mars en général, c'est-à-dire en pleine période de reproduction de l'outarde Houbara (de janvier à juin) et d'autres espèces animales protégées, tant et si bien que ces espèces chassées par les fauconniers arabes, ont complètement disparu de plusieurs régions du monde y compris le Sud marocain. L'outarde est non seulement protégée par la loi marocaine, mais aussi, par des conventions internationales. Malgré les efforts démesurés de sa reproduction en captivité, de sa conservation et de sa réintroduction, cette espèce est inscrite dès 2004 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur la liste rouge des espèces en voie de disparition et a été ainsi classée « vulnérable ».

Aujourd'hui, il est temps que autorités et société civile fassent en sorte que la chasse pratiquée sur leurs communes, soit contrôlée et coordonnée localement pour mettre fin au braconnage et favoriser la reconstitution de la faune sauvage, dont la population d'outardes. Sachant que l'introduction de cette espèce reproduite en captivité par insémination artificielle dans des centres de recherche et d'élevage modernes, financés par les Emirs du Golfe coûtent très chers, « Chaque outarde produite vaut son pesant d'or » (El Hili, 2011). Cette réintroduction a pu éviter la disparition de cette espèce animale et par ricochet, le maintien ou l'élimination de certaines d'entre elles. Le paradoxe de cette démarche, c'est le maintien d'une espèce au détriment d'autres. En fait, la création par les Emirs des aires protégées et de chasse, surveillées par des gardiens privés recrutés majoritairement parmi la population nomade locale, ont contribué à la protection de cette espèce. Ces gardiens se coordonnent avec la Gendarmerie Nationale en cas de besoin et sillonnent la Hamada et les étendues steppiques des Hauts plateaux orientaux, à la recherche de braconniers locaux ou d'intrus étrangers. En fait, les Emirs qui se répartissent le territoire, se surveillent mutuellement et rentrent dans une concurrence impitoyable. Ces gardiens, jouent aussi le rôle de gardes « forestiers », repèrent et signalent les nichées par GPS et travaillent en collaboration avec les nomades tout en les sensibilisant à l'intérêt de la protection de l'espèce. Par contre, ils éradiqueraient aussi certaines espèces prédatrices de l'outarde, (chacal, serpent, loup...). Ce massacre de la faune au Sud-Est perdure, d'autant plus que les services des Eaux et Forêts n'auraient pas les moyens suffisants pour contrôler un si vaste territoire et que la police de l'environnement n'est qu'à ses débuts.

Le drame de l'Outarde : « tuée, puis protégée pour être mieux tuée »

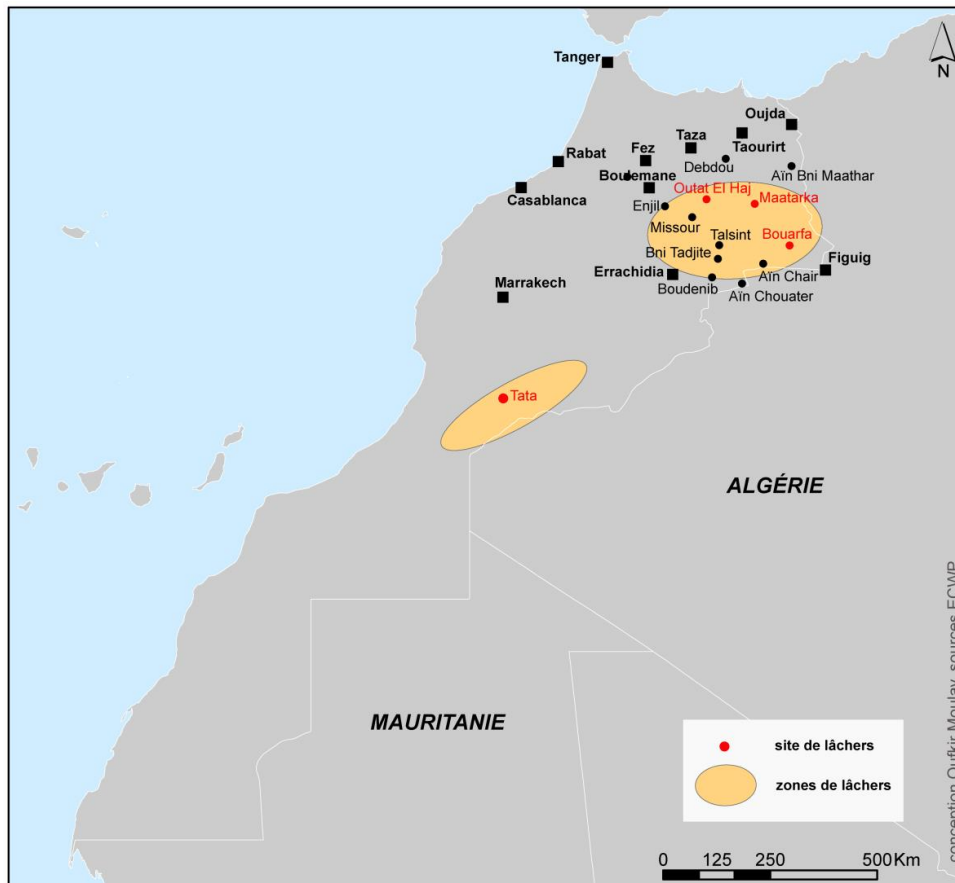
Outre le dérangement de cet oiseau dans ses lieux de nidification, le piétinement des œufs et des oisillons par les troupeaux et le braconnage par prélèvement des nids et piégeage sauvage, la surchasse fauconnière qui s'est développée à partir des années 70 par les Emirs et princes du Golfe, reste le facteur majeur de la raréfaction et de la soustraction de cet oiseau de son milieu naturel. Ceci alors que les conventions et textes de loi nationaux et internationaux protègent cet oiseau. Michel Tarrier (2010) résume le drame de l'outarde *Houbara* dans la citation suivante : « *Ils la tuent, puis la protègent, pour mieux la tuer !* ». C'est l'histoire sans cesse recommencée de la dégénérescence de la Nature par l'insolence humaine (Tarrier, 2010).

En fait, l'homme bienfaiteur et philanthrope s'est chargé de régénérer et sauvegarder une espèce après l'avoir exterminé, en la pervertissant et en altérant l'ordre naturel source d'avitissement de l'espèce sauvage pour en faire un gibier de proximité. C'est sur ce modèle que l'ECWP a été officiellement créé en octobre 1995 par feu Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan, Président des Émirats Arabes Unis. Ce centre est né d'une volonté commune : celle des Emirats Arabes Unis et du Maroc de développer un programme visant à préserver l'outarde *Houbara* d'Afrique du Nord. L'ECWP est basé à Missour, province de Boulemane, au Nord de la commune de Talsint et à 100 km au-delà de la limite Nord du bassin du Guir. Il gère une zone d'une superficie de plus de 75.000 km² dans la région de l'Oriental, à cheval sur les provinces de Boulemane, Figuig et Taourirt. Le projet se compose de deux stations principales (Photos 2 et 3) et de plusieurs stations de terrain réparties sur l'ensemble du territoire de l'ECWP.

- La station principale de Missour, créée en 1995 comprend 2.500 cages individuelles accueillant les adultes reproducteurs, des volières pouvant accueillir plus de 2.000 outardes destinées à être lâchées et des infrastructures spécifiquement conçues pour l'incubation avec une capacité de production de 40.000 œufs.

- La station d'élevage d'Enjil, située à 65 km de Missour, créée en 2005, a été conçue dans le but d'accroître les connaissances sur la reproduction en captivité de l'outarde *Houbara*. Grâce à elle, l'ECWP a la capacité de produire plus de 20.000 outardes par an, 23.353 poussins ont été produits en 2015, contre 21.244 en 2016. Depuis 2007, quatre sites permanents de lâchers ont été créés sur les zones gérées par l'ECWP dans les régions d'Outat El Haj, de Mâatarka, de Bouarfa, et de Tata (Carte 2).

Ces centres de recherche et de conservation ont pour objectif prioritaire « *la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion rationnelle de l'Outarde Houbara (Chlamydotis undulata undulata) dans l'Oriental marocain, stratégie associant la restauration et la conservation de populations naturelles d'Outarde et le maintien d'une activité de chasse traditionnelle au Faucon* ». Telle est la définition des objectifs de ce centre présentée en 2004 par son directeur exécutif Frédéric Lacroix. Avec cette initiative d'élever l'Outarde *Houbara* pour en assurer une réintroduction et un repeuplement dans tout l'Est marocain, il s'agit en fait et sans euphémisme d'acquérir un potentiel de reproduction pour assurer des lâchers destinés à la chasse, ainsi qu'on le fait ailleurs pour les Perdrix ou les Faisans (Tarrier, 2010).



Carte 2 : Répartition des zones de lâchers de l'Outarde *Houbara* au Maroc

Source : Réalisation personnelle d'après les données de l'ECWP

L'élevage en captivité à l'ECWP : alimentation régulière des lâchers

Dès les premières années de sa création, l'ECWP a mis en place un ambitieux programme de recherche pour la reproduction et l'élevage de l'Outarde. Il a conclu des partenariats et mené des recherches en collaboration avec divers organismes de renom au niveau national et international. La population fondatrice de cet élevage conservatoire est issue d'une collecte d'œufs sauvages effectuée en Algérie en 1986 et 1987, transférés et reproduits au National Wildlife Research Center (NWRC, Taif) en Arabie Saoudite. Les outardes issues de cet élevage ont été transférées avec leur descendance à l'ECWP en 1996 et cette population a été enrichie en intégrant des œufs collectés dans la zone d'intervention de l'ECWP. Afin d'optimiser la gestion génétique et la reproduction, l'ECWP s'est orienté vers des techniques de reproduction artificielle : collecte de la semence, insémination des femelles, incubation des œufs et élevage des jeunes. Les techniques d'élevage des poussins sont différentes selon la destination de ces derniers : ceux destinés à renouveler le stock de reproducteurs captifs et ceux destinés aux lâchers dans le milieu naturel. La première catégorie reçoit une imprégnation très forte et la deuxième suit un protocole qui la prépare à la vie sauvage pour pouvoir se reproduire et contribuer à la régénération naturelle de la population.

La production et les lâchers de l'ECWP sont en augmentation progressive depuis la création du projet. Entre 1998 et 2011, environ 73.000 individus ont été produits en captivité (Figure 1). A la fin de 2015, plus de 105.000 outardes issues de l'élevage auront été lâchées en Afrique du Nord et principalement au Maroc. La capacité de ces oiseaux à survivre (taux de survie moyen supérieur à 50% un an après le lâcher, et à se reproduire dans la nature, combinée aux mesures de protection des populations (gestion de la chasse) ont permis de rétablir des populations

viables au sein des zones d'intervention de l'ECWP (Bourass, 2012). En 2016, 21.244 poussins de l'espèce *C. undulata* ont été produits à l'ECWP ainsi que l'espèce asiatique *C. macqueenii* entre 2006 et 2012 pour reconstituer le stock de reproducteurs qui ont été transférés intégralement en 2012 aux Emirats Arabes Unis (Le Loch, 2015, p.17).

Certes, le projet ECWP contribue à l'effort de recherche global sur le fonctionnement écologique, économique et social du territoire, il est considéré comme un véritable projet « intégré » car il contribue au développement socio-économique de la région et son influence s'exerce essentiellement à deux niveaux comme l'explique en 2004 son directeur à Michel Tarrier (2010). Il a sans doute un impact économique direct par la création d'emplois et indirect en sollicitant les acteurs économiques locaux. Le centre embauche massivement la main-d'œuvre locale saisonnière pour nourrir les poussins à la main et pour d'autres tâches. L'élevage des poussins à la main durant les premières semaines de vie ainsi que la gestion artificielle de la reproduction et de l'incubation impliquent un nombre très important d'intervenants sur la plupart des phases d'élevage.

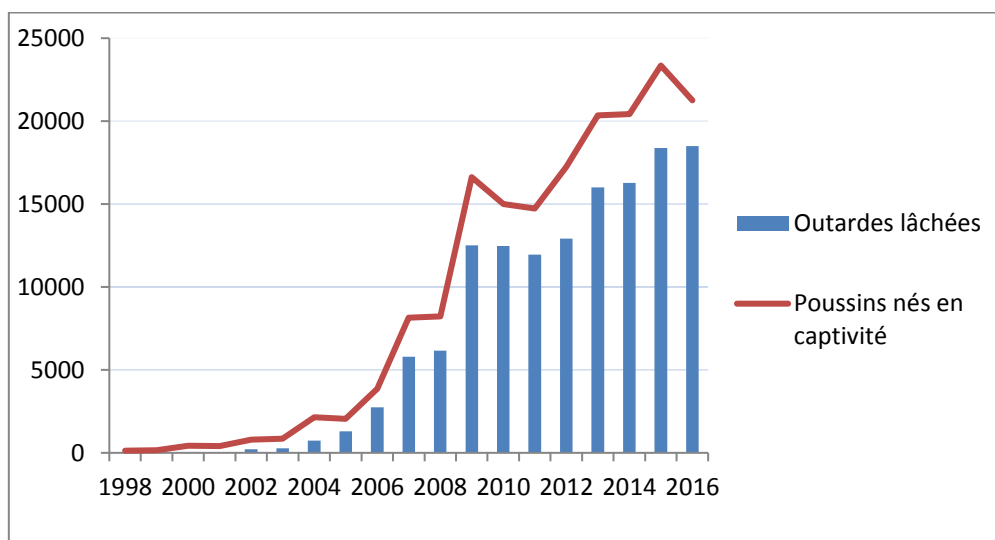


Figure 1 : Evolution de la reproduction et des lâchers d'outarde *Houbara* nord-africaine au Maroc

Source : Réalisation personnelle d'après les données de l'ECWP

À titre d'exemple, ECWP a employé pendant le premier semestre 2014 plus de 650 personnes dédiées uniquement à l'élevage des oiseaux. Malgré le grand nombre de reproducteurs maintenus en captivité et la production importante de poussins sur chaque projet, les oiseaux sont tous suivis individuellement. Chaque individu a un identifiant qui lui est propre et toutes les données relatives à sa croissance, ses performances de reproduction, ses déplacements et son état de santé sont collectées selon des protocoles stricts, et archivées dans une base informatique dédiée. (Le Loch, 2015, p. 32).

L'Outarde source de développement indirect

L'impact socio-économique de cet oiseau est large et dépasse son cadre écosystémique. Les Emirs et princes interviennent régulièrement pour contribuer au financement de certains projets communaux. La ville de Bouarfa est celle qui en a largement bénéficiés pour ses infrastructures (logements sociaux pour le recasement des nomades sédentarisés, grande mosquée, aéroport, assainissement...). Ils mènent aussi ponctuellement des actions sociales ciblées auprès des nomades et de certains agriculteurs du bassin (distribution de couverture, d'appareils électroménagers, d'aide alimentaire, des panneaux photovoltaïques...). Cette forme d'aide

caritative permet d'apaiser les tensions et conflits et de maintenir « la paix sociale ». Les retombées des interventions des Emirs ont également une visée environnementale grâce à la valorisation d'une ressource naturelle, en l'occurrence l'outarde Houbara et à la mise en place d'outils divers de surveillance continue de l'écosystème dont les résultats sont diffusés auprès de « certains acteurs » du développement local. Malheureusement, les acteurs concernés ne diffusent et ne divulguent pas ces résultats à la communauté scientifique nationale et internationale apte à les analyser avec du recul.

« En effet, l'utilisation durable des espèces sauvages entraîne moins de perturbation des écosystèmes et moins de perte de diversité biologique que la transformation d'espaces naturels en pâturages ou en terres agricoles. La valorisation de la faune sauvage peut ainsi contribuer significativement à la lutte contre la désertification » (TARRIER, 2007) et participer au développement humain dans les régions aux écosystèmes fragiles. Ces transformations ont un impact direct sur l'écosystème nomade de la région.

Mais ces effets indirects sur le développement sont contrebalancés par de sérieuses conséquences négatives sur le fonctionnement de l'écosystème nomade.

3. Les conséquences sur le fonctionnement de l'écosystème nomade

Malgré une législation nationale et surtout internationale de protection, l'outarde Houbara n'échappe pas à une chasse systématique et organisée

A l'instar de la plupart des pays en voie de développement, le Maroc signataire de diverses conventions internationales sur la protection de la faune et la flore¹⁰ et pays organisateur de la COP22, est tenu de donner l'exemple en matière de protection de l'environnement et de la biosphère. Le pays s'est engagé très tôt dans cette voie et le discours du Roi Mohammed VI, à Rio de Janeiro au sommet de la terre en 1992¹¹, reflète la volonté des engagements du Royaume « *Pour nous, croyants, l'Environnement est un problème de civilisation et de foi, et la Nature, une création divine confiée à la garde de l'homme, doué de conscience et de raison. La Nature est le produit de plusieurs milliards d'années d'évolution que l'inconscience de l'homme dégrade.* »

Pour la protection dans leurs habitats naturels de certaines espèces animales rares ou menacées comme l'outarde Houbara, des réserves biologiques ont été créées où tout prélèvement est interdit, sauf exceptions strictement limitées. Située sur les Hauts Plateaux de l'Oriental, avec une superficie de 22.000 ha, la réserve biologique de Bouarfa a été créée dès 1967, et vise la protection de l'outarde Houbara et de la Gazelle dorcas¹². Mais ceci n'a pas empêché la surchasse, le braconnage et le surpâturage dans ce périmètre protégé. On peut aussi observer¹³ que le prélèvement de gibier dû à cette activité (Tableau 3)¹⁴ a nettement diminué en ce qui concerne le perdreau et la tourterelle, et augmenté en ce qui concerne la caille. Mais curieusement, on constate qu'il n'y a guère de données sur l'outarde (Tableau 3). Ce qui laisse

¹⁰ La stratégie de sauvegarde et la protection des espaces naturels a débuté très tôt au Maroc, elle s'appuie sur des textes législatifs, aussi bien à l'échelon national qu'international, relatifs à la chasse et à la pêche, ainsi que par la ratification par le Maroc de conventions internationales.

¹¹ Sommet de la Terre », des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui a adopté un plan d'action planétaire « l'Agenda 21 », visant à instaurer un développement durable, ainsi que deux conventions internationales. Le Maroc a adopté ces instruments internationaux.

¹² Document de Synthèse de l'Etude Nationale sur la Biodiversité, Op., cit., p. 102

¹³ Synthèse de l'Etude Nationale sur la Biodiversité, réédité en octobre 2001 par l'Observatoire National de l'Environnement du Maroc (ONEM).

¹⁴ Document de Synthèse de l'Etude Nationale sur la Biodiversité, Op., cit., p. 121

supposer que la chasse de cet oiseau est illégale ou bien les autorités font « *la politique d'autruche pour l'Outarde* » (Tarrier, 2010).

Tableau 3 : Prélèvement de gibier par la chasse entre 1990 et 1995

Prélèvements de gibier par la chasse						
Année de chasse	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Petit gibier sédentaire						
Perdreau	134.620	85.194	109.741	93.199	69.235	54.500
Lièvre	6.439	5.101	6.447	5.626	4.344	5.900
Lapin	2.508	1.674	2.343	2.556	1.880	1.880
Gibier migrateur						
Tourterelle	157.000	170.000	40.129	85.870	92.000	66.000
Caille	3.191	3.740	4.083	12.048	16.000	8.500
Gros gibier						
Sanglier	1.963	2.353	3.536	3.562	2.924	2.436

Source : ONEM / AEFCS, 1996

Un récent document officiel émanant du Conseil Supérieur de la Chasse réuni le 05/07/2017, ne mentionne pas non plus l'Outarde dans le calendrier des périodes et jours de chasse autorisés pour la saison 2017/2018.

En revanche un autre document officiel du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)¹⁵ fait simplement l'inventaire, qualifie et délimite les périmètres de toutes les réserves de chasse au Maroc pour la période 2015-2018. Il cite trois réserves à Outarde qui sont permanentes mais sans aucune autre précision :

- Réserve à Outarde I située dans le Cercle Figuig-Bni Tadjite, d'une superficie de 2.031.493 ha ;
- Réserve à Outarde II située dans le Cercle d'Ain Bni Mathar, couvrant une superficie de 241.486 ha ;
- Réserve à Outarde III situé dans le Cercle de Debdou sur une superficie de 19.470 ha.

Ces réserves à outardes prêtent à la confusion ; elles ont une existence réelle alors que la chasse de cette espèce vulnérable est prohibée. Indiquent-elles peut-être les zones de chasse réservées exclusivement aux Emirs et Princes du Golfe ?

Par ailleurs, on remarque que les institutions et organisations internationales protectrices de la biodiversité ne sont guère convaincues ou séduites par le modèle marocain de protection de l'outarde Houbara. Plusieurs résolutions ou appels à respecter la loi nationale ou à se conformer aux différentes conventions internationales dont le Maroc est signataire, ont été lancés.

Notons que la plupart des pays de l'aire de répartition, en Afrique du Nord et en Afrique Subsaharienne, notamment en tant que Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), à la Convention sur les espèces migratrices (CMS ou Convention de Bonn) et à la Convention sur la diversité biologique (CDB) se sont engagés à protéger l'outarde Houbara ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 1^{er} au 4 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session prie instamment les États d'Afrique du Nord et d'Afrique Subsaharienne a) d'honorer leurs engagements internationaux et d'appliquer leurs législations nationales respectives en n'autorisant plus la chasse des populations d'outardes Houbara aujourd'hui menacées d'extinction en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne ; et b) de mettre en

¹⁵ Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, « Jeu de réserves de chasse pour la période 2015-2018 », 122 p. (p. 72, 73 et 79) (Source : www.eauxetforets.gov.ma consulté le 04/07/2018).

œuvre des plans de gestion pertinents dans le but de développer l'utilisation durable de cette espèce. »]. « *Ce fut un vœu pieux* », selon Michel Tarrier.

Populations et société civile locales commencent à élever les voix

Même si certaines associations locales et autorités de proximité font le constat amer de cette déprédation, personne n'a jamais dénoncé ouvertement le comportement des émirs et princes. Mais récemment, de la Plage Blanche (Province de Goulmim) à la Hamada du Guir (Municipalité de Boudenib), les voix de certains élus communaux et représentants de la société civile commencent à s'élever osant critiquer dans la presse nationale la présence des Qataris sur leurs territoires. L'un des protestataires le fait à travers la presse écrite (Alwatan, 2018). L'auteur s'emporte dès l'introduction de son article, et critique avec violence cette présence étrangère sur le territoire marocain en général, sans épargner les « amis » du Royaume. Pour expliquer, les raisons des différents soulèvements et contestations des populations du Sud et Sud-Est marocain, l'auteur pointe du doigt les Qataris et les accuse ouvertement d'ingérence et de complicité avec le PJD¹⁶ pour son deuxième mandat. Le degré de violence du discours peut être saisi à travers cette traduction d'un extrait de cette introduction : « ...le Qatar investit l'argent du pétrole pour l'achat de « colonies » et d'« alliés » complices qui exécutent le plan « infernal » et « intégriste » du « petit pays » de l'Emir Tamim Ben Hamad Ben Jassem Al Tani. Le plus surprenant, est que le Maroc est encore sous « caution » du PJD. Le pays s'est transformé en une « réserve qatarie » où ses Cheikhs et Emirs s'amuse en chassant l'outarde. Mais le Qatar ne cible pas seulement ces petits oiseaux, les yeux de ses faucons convoitent des proies et du gibier plus gros » (idem). Reste à comprendre pourquoi la contestation se limite aux Qataris et non aux Emiratis qui investissent le reste du territoire frontalier marocain allant de la Hamada du Guir à Oujda ? Certes, les Emiratis sont mieux acceptés que les autres nationalités, posent moins de problèmes aux nomades et les aident ponctuellement. En revanche, les Saoudiens et surtout les Qataris récemment installés sont mal perçus par la population et particulièrement par les nomades qui subissent leur présence.

Le désarroi du nomadisme

Si l'on considère que la survie des populations oasiennes dépend de la capacité d'accès à l'eau et à la terre, pour les nomades c'est l'accès aux surfaces plus ou moins larges qu'ils utilisent en commun pour leurs activités agropastorales traditionnelles qui est vital. Les nomades du bassin de Boudenib étaient par le passé protégés par la *jmâa* et son règlement (*azref*), mais depuis la dislocation progressive de ce mode d'organisation sociale avec l'instauration du protectorat et récemment l'accaparement des terres collectives et leur exploitation effrénée pour l'activité de chasse de l'outarde et de l'agrobusiness, la situation des nomades est actuellement dramatique. Sachant que cette population est celle dont le mode de vie est caractérisée par la pratique de l'élevage hors enclos et par les déplacements fréquents sur de vastes terres de parcours à la recherche de zones de pâturage et de points d'eau, ces nouvelles mutations limitent les étendues des pâturages et par la même occasion anéantissent le pastoralisme qui est l'une des activités économiques par excellence de la société oasienne, resserrant ainsi, l'étau sur cette activité culturelle ancestrale et provoquant des conflits et de la surenchère foncière.

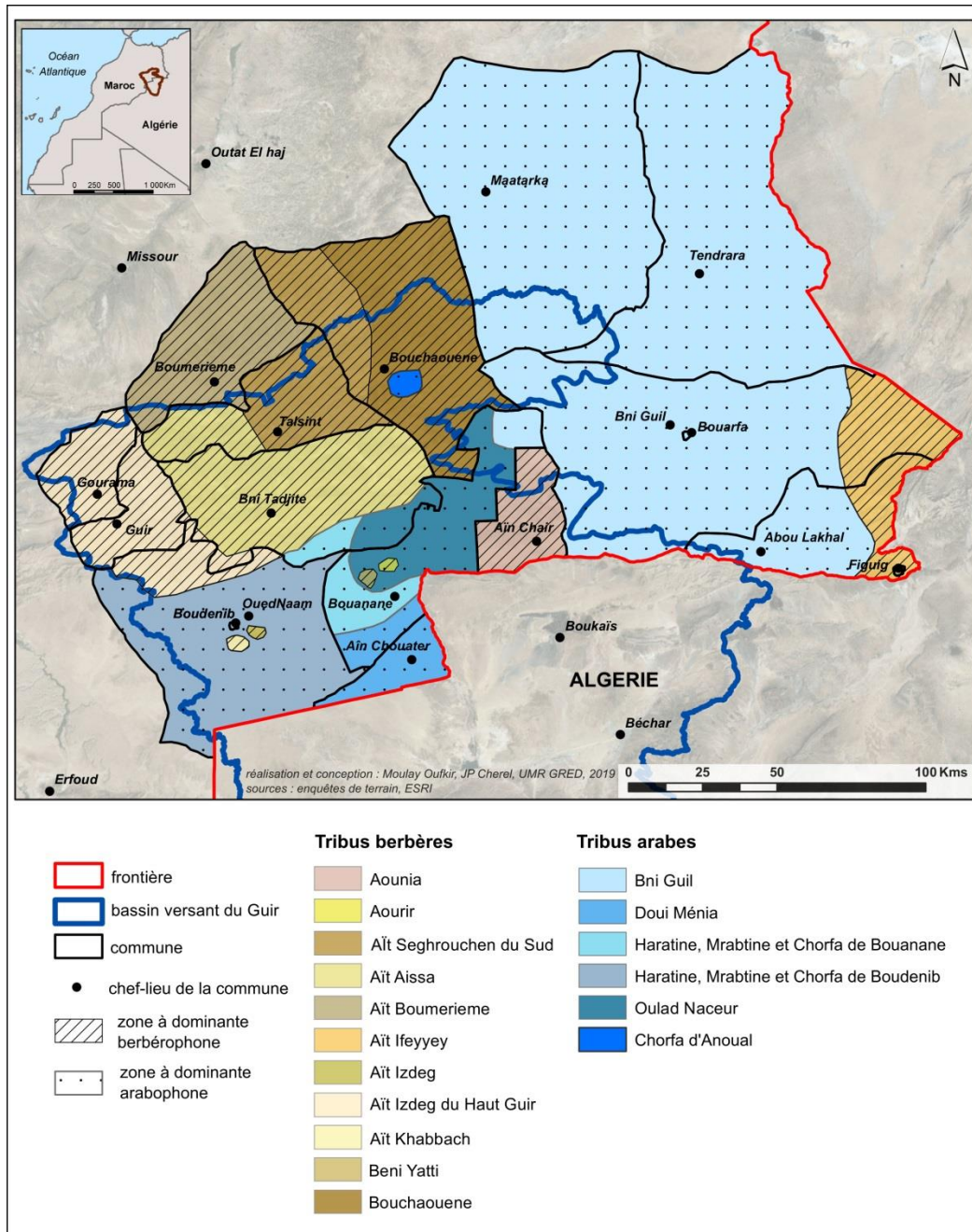
La structure sociale et spatiale du nomadisme

En mettant l'accent sur quelques dynamiques aujourd'hui à l'œuvre dans l'organisation spatiale de cette région aride « steppique » du Sud-Est du Maroc, qualifiée de « Far-Est » marocain aride, enclavé et sous-peuplé (Troin, Berriane et al, 2002), qui se cherche et évolue

¹⁶ Parti Justice et Développement à la tête du gouvernement

continuellement dans ses composantes et ses limites et dont l'organisation se complexifie et s'hierarchise davantage sous l'effet de la mondialisation.

Cette région qui est aussi une capitale ethnique des nomades, les Bni Guil à l'Est du bassin, les Oulad Naceur au Centre-Sud, les Ayounia au Sud-Est, les Doui Ménia au Sud, les Seghrouchen du Sud et les Aït Boumerieme au Nord, les Bouchaouen au Nord-Est, les Aït Aïssa au Centre-Nord, les Aït Izdeg du Guir au Nord-Ouest, les Aït Khabbach et Aït Izdeg au Sud-Ouest (Carte 4), reste encore très attachée à ce mode de vie.



Carte 4 : Esquisse de la configuration tribale du bassin du Guir marocain

Source : Réalisation personnelle à partir des enquêtes de terrain

Dotée depuis l'installation de la colonisation, de fonctions administratives et sécuritaires non négligeables, le pays du Guir est surtout le territoire d'anciens pasteurs nomades et semi-

nomades¹⁷ dont le début de sédentarisation s'est accéléré avec l'occupation des Français à partir de 1908. Depuis, le devenir de ce pays contrastait avec le reste du Maroc, surtout les régions voisines (l'orientale à l'Est et le Tafilalet à l'Ouest), qui sont essentiellement peuplées de vieux sédentaires cultivateurs. La corrélation entre milieu naturel et type d'élevage soulignée par Veyret (1951) est d'autant plus forte que l'intensification et la technicité sont faibles. Ce rapport de dépendance caractérise aujourd'hui encore toutes les formes de l'économie pastorale. C'est ainsi, que dans le bassin du Guir, à l'instar d'autres régions voisines, on retrouve la même corrélation entre l'extension des terres de parcours et l'importance de l'élevage ovin, caprin ou camelin. Dans certaines communes, ces élevages se trouvent rejetés hors des terres nouvellement occupées par l'agriculture où la course à l'extension et à l'accaparement des ressources naturelles est de taille, mais aussi hors des espaces de chasse de l'outarde réservés aux émirs et princes du Golfe. A cela s'ajoute depuis peu, la ceinture protectrice de la frontière : une tranchée et sa muraille de remblais qui sépare l'Algérie et le Maroc (Photo 4).



Photo 4 : Obstacle frontalier : la tranchée et sa butte aux environs de Bouanane (Oufkir, 2017)

Face à ce triple refoulement, apparaît l'aptitude des nomades à la résilience et leur capacité à tirer parti des terres pauvres restant à leur disposition. Jusqu'où la réputation de rusticité et de sobriété des nomades, resterait-elle encore intacte ? Elle est sous perfusion mais les vieux parcours pastoraux demeurent une réalité, même si certains ont disparu. Doit-on les considérer comme une survivance anachronique ou comme un potentiel exploitable susceptible en lui-même de perfectionnement ? Au-delà d'un simple inventaire, il faut situer la place de l'économie pastorale sans oublier la confrontation entre l'homme et le milieu naturel qui se trouve mise en question.

Vers une nouvelle organisation spécifique du nomadisme

Lié à l'herbe, le pastoralisme l'est certes. Mais la quête quotidienne de l'herbe, la pénurie de terrains de parcours maigres et pauvres, supposent de longs périple périlleux. Le pastoralisme coûte de plus en plus cher. Pour faire face à la pénurie d'herbe, les nomades sont contraints de nourrir leurs troupeaux au fourrage. Mais l'intensification spéculative n'en est qu'à ses débuts et l'intégration de l'élevage en enclos en plus du pastoralisme devrait prédominer (genre mixte). Ce n'est qu'un indice de mutation en cours. Le pastoralisme quasiment intégral subsiste encore dans certains villages montagnards où l'affouragement n'intervient qu'exceptionnellement. En effet, dans le bassin du Guir toute une gamme de types intermédiaires coexiste (pastoralisme comme support principal et élevage ponctuel complémentaire...)

¹⁷ Semi-nomadisme lorsqu'un groupe social ne vit qu'une partie de l'année en nomadisme, et le reste de l'année sédentarisé.

La visite du terrain et l'entretien avec un groupe de nomades de la tribu Aït Khabbach de Taous-Boudenib (Photo 5), confirme la mutation sociale et spatiale opérée déjà depuis plus d'un siècle et qui s'est accélérée avec l'indépendance du Maroc et récemment avec le conflit frontalier algéro-marocain et l'arrivée des chasseurs des pays du Golfe.



Photo 5 : Nomades de Taous-Boudenib en assemblée générale, rencontre et échanges lors de la tournée du terrain en avril 2018 (Oufkir, 2018).

Sur le plan social, on est nomade et on le reste même si on est sédentarisé depuis des générations, et la référence aux origines nomades est une fierté. La nostalgie est de mise car ce mode de vie renvoie toujours à la liberté, aux grands espaces, à l'insoumission, à la résistance, au courage, à la symbiose de l'homme avec les animaux et la nature... Sur le plan spatial, l'état se resserre progressivement et certainement sur les terres de parcours et le peu de nomades qui résistent encore ne le seront pas pour l'éternité, si rien n'est fait pour stopper cet encerclement ! Les récentes rencontres avec certains nomades du bassin le prouvent. En effet, même si le nombre de familles qui pratiquent encore le nomadisme dans le sous bassin de Boudenib paraît relativement important avec un peu plus de 34.000 bêtes, ces familles sont quasiment des semi-nomades. Sur ces 73 familles, 2 seulement sont des nomades permanents, mais qui ne s'éloignent plus comme auparavant. Leurs déplacements ne dépassent pas la vingtaine de km et les transhumances biannuelles ne se font plus en été et en hiver. En fait, d'après le groupe de nomades interviewé à Boudenib¹⁸, c'est la quête du pâturage et le bon vouloir des autorités qui déterminent le calendrier pastoral.

Avant l'arrivée des Qataris, la cohabitation des nomades avec les Saoudiens durant 34 ans, ne leur a posé aucun problème. Au contraire, les nomades n'étaient pas gênés par l'arrivée ou la présence des Emirs. C'était du pain béni pour eux, ils attendaient avec impatience l'ouverture de la campagne de chasse. C'est la seule occasion annuelle qui boostait leur économie locale. Cette campagne offrait du travail saisonnier pour quelques personnes, permettait une bonne vente des agneaux et faisait profiter les différentes tentes de la charité et des largesses des Emirs

¹⁸ Entretien semi-directive avec un groupe de six nomades, composé, du porte-parole de la manifestation de 2013, du chauffeur licencié par les qataris au début 2017 et du président plus trois autres membres de l'association des nomades de Taous-Boudenib. Cet entretien a duré 3 heures.

saoudiens. En revanche, depuis 2013, c'est un cauchemar pour les nomades, avec l'arrivée des Qataris ayant acheté aux Saoudiens leurs concessions de chasse, les problèmes et conflits se sont multipliés : les nomades ne sont plus maîtres chez eux, puisqu'avec la bénédiction des autorités, on leur a interdit de nomadiser sur les réserves de chasse. Leurs tentes étaient déplacées et leurs troupeaux interdits de se rapprocher d'une daya (lac) en pleine Hamada. Or cet endroit est d'une grande importance pour les nomades, c'est un petit bassin endoréique où les eaux de pluie ruissellent. Ce lieu unique est une bénédiction du ciel dans un territoire aride présaharien. Un nomade du groupe disait de ce lieu : « *Quand on est malade on va à l'hôpital Moulay Ali Chérif¹⁹ et quand les bêtes sont malades, on les amène à la Hamada. Pour nous la Hamada c'est la clinique du cheptel* ». Pour les nomades, cette zone est plus que nourricière, elle prend une dimension plus large ; elle est écologiquement bénéfique par l'herbe qui y pousse. Elle aurait des vertus médicinales exceptionnelles ; elle soigne et répare naturellement les bêtes, pas besoin ni de soins chimiques, ni de vaccins.

Une récente rencontre avec les nomades de Boudenib réunis le 18/04/2018 en assemblée dans une maison privée, nous apprend que les *jmâa* du ksar Boudenib, Taous et Ouled Ali ont resserré l'étau sur les nomades en rejetant leur demande d'épargner le peu des terres de parcours qui échappent encore aux investissements agricoles. Ces terres d'une superficie de l'ordre de 20.000 ha, situées à Douis à l'Est de Boudenib font l'objet de partage entre les trois *jmâa* qui sont en train de les attribuer à leurs ayants-droit respectifs. Les nomades ont fait opposition et attendent avec impatience l'arbitrage des autorités de tutelle (Direction des Affaires Rurales). En fait, les conflits émanant du partage des terres collectives sont nombreux et variés. Nous avons rencontré un représentant de la tribu nomade d'Aït Moussa dont certains membres sont en conflit depuis 2007 avec la *jmâa* du Ksar Boudenib et Taous. Cette tribu du Haut-Guir qui nomadisait depuis le début du siècle dernier sur ces terres situées à 5 km à l'Ouest de Boudenib à l'endroit dit « Borj Aït Moussa » les problèmes ont commencé car ce site fait aujourd'hui l'objet de procédures en justice. En fait ces terres qui faisaient partie des terrains de parcours des Aït Moussa ont pris subitement de la valeur en raison de la forte demande sur la terre par les grands investisseurs agricoles et de ce fait les sédentaires du ksar les revendiquent et veulent les interdire aux nomades. Les entretiens menés lors de cette rencontre montrent la complexité de ces conflits qui se sont amplifiés avec l'arrivée des investisseurs agricoles. La carte ci-dessous résume les zones de controverses avec les nomades de ce territoire (Carte 5). Elle montre l'étendue des terres conquises par les grandes exploitations agricoles et qui empêchent désormais les nomades et leurs troupeaux d'accéder aux terrains de parcours de la Hmada. Mais elle illustre aussi les différentes zones où les conflits et litiges autour de la terre opposent nomades et sédentaires qui découvrent subitement l'intérêt des espaces hors oasis. Enfin sur la Hmada, elle-même, les réserves de chasse des Qataris constituent un autre obstacle à la circulation des troupeaux.

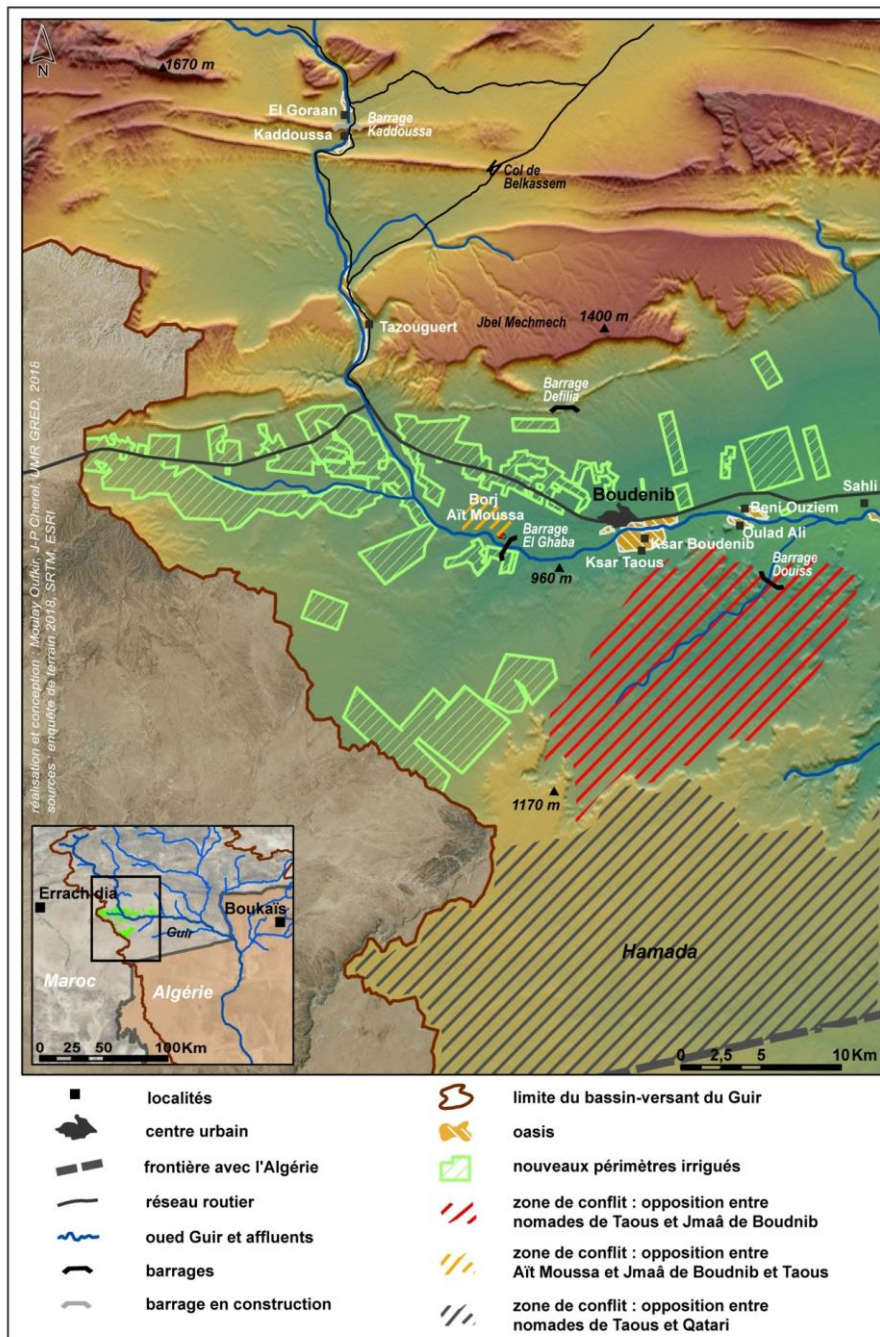
Mais même si la structure sociologique des tribus a été effritée par la sédentarisation, les nomades réagissent instinctivement pour leur survie. C'est ce que Jacques Berque qualifie de « réactivation des segmentarités ». Pour la première fois de l'histoire de la région, en 2013 des nomades se sont mobilisés collectivement. Pour exprimer leur « ras-le-bol », ils ont organisé une manifestation devant la Caïda (sous-préfecture) de Boudenib où ils ont scandé des slogans « hostiles » à la présence des Qataris sur leur territoire²⁰.

Cette mobilisation citoyenne ne leur a pas permis de récupérer leurs terres mais tout au moins, elle a apaisé les menaces de poursuites portées contre le président de l'association des nomades

¹⁹ L'unique hôpital provincial de la région, situé à Errachidia (Chef-lieu de la Région), inauguré en 1971 par le défunt roi Hassan II.

²⁰ On peut visionner la vidéo de la protestation à Boudenib sur le site : <http://boudenib.net/?p=13696>

de Taous-Boudenib. En fait, à l'origine de cette manifestation, un petit « manifeste en arabe qui dénonçait la situation de marginalisation des nomades et l'incohérence de l'exploitation des terres de parcours pour la chasse ». Ce manifeste a été rédigé par le président de l'association des nomades et diffusé sur le site web « Portail de Boudenib »²¹. Une deuxième protestation, d'une grande ampleur a réuni cette fois-ci plus de 300 personnes qui ont manifesté, devant la Préfecture d'Errachidia (chef-lieu de la province). Une délégation a été reçue par le cabinet du Wali (Préfet) qui a recueilli ses doléances.



Carte 5 : Les différentes zones de conflit avec les nomades dans le bassin de Boudenib

Source : Réalisation personnelle d'après les enquêtes de terrain

²¹ Ce site a été créé par un jeune étudiant chômeur, diplômé de l'Institut Supérieur de la Presse, pour donner un espace de parole et d'échange pour les boudnibis.

Ces soubresauts sont loin d'arrêter le processus de déclin et de recul du nomadisme dans la région. Ceci traduit l'évolution des structures sociales des nomades en général qui a commencé avec le protectorat et l'indépendance. Au niveau national, l'effectif des nomades a baissé de 63% entre 2004 et 2014 (HCP/RGPH-2014). Bien qu'aucune statistique ne soit disponible pour le moment à l'échelle des localités, la tendance nationale reflète la réalité locale. L'exemple du sous-bassin de Boudenib est frappant : d'après le président de l'association des nomades de Taous-Boudenib, sur les 72 tentes (avec 8 à 10 personnes en moyenne par tente), 5 disparaissent chaque année. A ce rythme, dans une dizaine d'années, il n'y aurait plus de nomades à Boudenib !

Conclusion

En conclusion, en dernière analyse on peut dire que les difficultés de l'outarde en tant que marqueur d'un écosystème dont la valeur est environnementale rejoignent et accompagnent les difficultés des nomades, eux aussi marqueur d'un écosystème dont la valeur est culturelle et identitaire. Mais si l'outarde a généré un processus de sauvegarde et de reproduction qui la préserve même si c'est juste pour le plaisir des chasseurs du Golfe, le nomadisme ne fait l'objet d'aucune mesure de sauvegarde et est condamné à disparaître. Mais en même temps le modèle capitaliste, par l'accaparement des terres collectives et l'exploitation effrénée des espaces inter-oasiens limite les étendues des pâturages et par la même occasion anéantissent le pastoralisme qui est l'une des activités économiques par excellence de la société oasienne.

Bibliographie

- Alwatan, (2018), n° 747, « Article : Pour ces raisons les marocains du Sud-est ont contesté l'occupation qatarie », journal hebdomadaire en arabe du 12/04/2018, pp. 11-15
- Bailey T, Samour JH, Bailey TC. Hunted by Falcons, Protected by Falconry (1998), Can the Houbara Bustard (*Chlamydotis undulata macqueenii*) Fly into the 21st Century? J. Avian Med Surg;12(3) :190–201.
- Bencherifa A. et Popp H., (1992), « L'oasis de Figuig Persistance et changement », Passau, Rabat, 109 p.
- Bourass K, (2012), « Régime alimentaire de l'Outarde Houbara nord-africaine, *Chlamydotis undulata undulata* », Thèse en Science de la vie, Université Mohammed V, Rabat, 197p.
- Combreau O, Launay F, Lawrence M (2001), An assessment of annual mortality rates in adult-sized migrant Houbara bustards (*Chlamydotis [undulata] macqueenii*). Anim Conserv. May ;4(2) :133–41.
- El Faiz M., (2002), « Marrakech : Patrimoine en Péril », Acte Sud / Eddif.
- El Faiz M., Ruf T., (2006), La gestion collective de l'eau est-elle encore possible dans le Nfis à l'Ouest de Marrakech ? Coordinations hydrauliques et justices sociales », 4ème séminaire du PCSI Agropolis –Montpellier. 25 et 26 novembre 2004. CIRAD, Actes sous forme de CD.
- El Faiz M., Ruf T., (2016), « Quels enjeux de développement pour les systèmes de khettara (galeries drainantes) au Maroc ? », Document de travail.
- El Hili Ali, (2011), « Réponses aux commentaires à propos de l'outarde Houbara », Leaders Opinions, 09/05/2011, Tunis, <http://www.leaders.com.tn/article/4803/print> consulté le 28/03/2018
- Goriup PD. The world status of the Houbara Bustard *Chlamydotis undulata*. Bird Conserv Int.1997 Dec; 7(04):373–97
- Le Loch Guillaume, (2015), « Epidémiologie moléculaire des avipoxvirus chez l'outarde Houbara », Thèse, Université de Toulouse, 174 p.
- Margat, J., (2001), « Le captage d'eau souterraine par galerie. Conditions hydrogéologiques et hydrodynamiques », Curso Académico 2000/2001. Las galerias de captacion en la Europa mediterranea. Una aproximacion pluridisciplinar, Coloquio Internacional. 4-6 juin, Casa deVelazquez, Madrid.

- Mezziane A., (1986), « La contribution à l'étude de la société oasienne du Sud-est marocain durant le XIX^{ème} siècle, Figuig entre 1845 – 1903 ».
- Mezzine L., (1977), « le Tafilalet, contribution à l'histoire du Maroc aux XVII-XVIII^{ème} siècles », Rabat
- Rabhi P. et Caplat J., (2015), « L'agroécologie une éthique de vie, Changer d'agriculture pour changer de société », Actes Sud Editions, 74 p.
- Riou S, Judas J, Lawrence M, Pole S, Combreau O., (2011), A 10-year assessment of Asian Houbara Bustard populations: trends in Kazakhstan reveal important regional differences. *Bird Conserv Int.* Pp.134–41.
- Tarrier M. et Aymerich., (2010), « Un désert plein de vie : Carnets de voyages naturalistes au Maroc saharien », Editions La Croisée des chemins, Maroc, 271 p., 344 photos.
- Tarrier M. et Delacre J., (2007), « Découverte, bioindication et menaces. Un état des lieux du Maroc naturel », Carnet de voyages naturalistes au Maroc, M. Tarrier & J. Delacre.
- Tarrier M., (2010), « Des oiseaux et des émirs », Article 04/01/2010, Texte extrait des carnets de voyages naturalistes de l'auteur au Maroc. Inédit, il date de 2005, http://www.ecologie-radical.org/index.php?option=com_content&view=article&id=181:ils-la-tuent-puis-la-protégent-pour-mieux-la-tuer-&catid=48:opinions&Itemid=70, consulté le 30/03/18
- Troin J-F (sous la direction), (2002), « Maroc : Régions, pays, territoires », Maisonneuve et Larose, Paris, Publication collective sous la direction de Troin, 504 p.
- Veyret P., (1951), « Géographie de l'élevage », Gallimard, Paris, 254 pages.